

Communiqué de presse
3 décembre 2019

Aux représentants des médias

Politique accessibilité universelle

Un Plan de mesures pour une Ville inclusive

A l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées célébrée par l'ONU le 3 décembre, la Ville de Genève lance un Plan de mesures pour améliorer l'accessibilité de ses services aux personnes en situation de handicap.

La Fédération Genevoise des Associations de Personnes Handicapées et de leurs proches, FÉGAPH, a collaboré avec la commune à l'établissement d'un premier diagnostic sur l'accessibilité des prestations municipales et a formulé ses recommandations. Sur cette base, la Ville a adopté un document cadre avec un agenda et 10 mesures en matière d'accessibilité dans tous les domaines de l'action municipale.

L'état des lieux des actions entreprises par la Ville pour l'inclusion des personnes vivant avec des incapacités fait état de réalisations significatives, notamment dans les aménagements urbains et dans l'accès à l'offre culturelle. Cependant, de nombreux champs de l'action municipale ne prennent pas encore suffisamment en compte les besoins particuliers liés aux différents handicaps, ce qui entraîne des situations de non-recours de la part des usagers et usagers concerné-e-s.

Sur la base des recommandations formulées par les associations partenaires, la Ville de Genève a adopté un Plan de mesures en 4 axes, avec des projets dans les domaines de l'information et de l'accueil, de la sensibilisation interne et externe, de l'accessibilité des infrastructures et enfin de la participation qui seront réalisés à l'horizon 2025. Parmi ces projets, citons la mise en place d'informations détaillées sur l'accessibilité des principaux bâtiments publics, la mise sur pied de formations adaptées pour l'administration et la constitution d'une plateforme incluant les principales associations concernées afin de suivre la mise en œuvre de ce Plan de mesures. Parallèlement, des standards et des critères d'accessibilité universelle vont être formalisés et pris en compte pour les nouvelles prestations.

Le principe d'accessibilité universelle est codifié dans une Convention adoptée par les Nations Unies en 2006 et ratifiée par la Suisse en 2014. Il définit qu'un environnement inclusif est apte à réduire les difficultés et donc les handicaps de celles et ceux qui doivent composer avec des limitations physiques, sensorielles, mentales ou psychiques. Dès lors qu'on reconnaît que toute personne peut être confrontée au cours de sa vie à des situations de ce type, de manière temporaire ou durable, on peut affirmer que le concept d'accessibilité universelle représente une approche profitable pour toutes et tous.

Depuis les années 2000, le législateur accorde une importance croissante à l'élimination des inégalités que subissent les personnes handicapées en relation avec leurs droits fondamentaux (Loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées, LHAND 2002 et Loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides, LIPPI 2006). A l'échelon cantonal, la Constitution genevoise garantit « l'accès des personnes handicapées aux bâtiments et équipements, ainsi qu'aux prestations destinées au public » (art. 16, al.1). Elle octroie un droit à l'information dans les rapports des personnes handicapées à l'Etat, qui doit « communiquer sous une forme adaptée à leurs besoins et à leurs capacités ». Enfin, elle reconnaît la langue des signes.

Les mesures décidées par la Ville de Genève participent pleinement à ce mouvement.

Un Plan d'actions et des mesures élaborées pour, par et avec les personnes

Pour Marjorie de Chastonay, Présidente de la FéGAPH, qui se bat pour l'application au quotidien des droits des personnes handicapées, il ne peut y avoir inclusion sans réciprocité et sans la participation des personnes concernées, non seulement au plan de leurs problématiques particulière, mais aussi en tant que citoyen-ne-s susceptibles, au même titre que quiconque, de contribuer à l'évolution de la communauté.

Sandrine Salerno, Maire en charge de la politique en matière de diversité, rappelle qu'"en lien avec sa politique d'inclusion sociale, il est important que la Ville de Genève soit exemplaire en ce qui concerne l'accessibilité. L'objectif est d'assurer un accès équivalent aux prestations municipales pour tous les usager-ère-s de la Ville, quels que soient leur origine, genre, orientation sexuelle ou handicap, et de garantir ainsi une équité des droits sur le territoire communal."

«*TOUT PUBLIC* : vous l'aurez sans doute lu sur nombre de programmes culturels. Pourtant cette mention cache souvent une immense lacune à combler ; celle de l'accessibilité réelle aux espaces, à l'information et même aux contenus culturels. L'humanité est faite de diversité et de singularités. Tout le monde ne parle pas, ne marche pas, n'entend pas, ne voit pas, ne sent pas, ne touche pas, n'évolue pas, ne comprend pas avec la même acuité. Il nous paraît dès lors essentiel que la politique des publics de tout organisme culturel évolue vers une programmation plus inclusive, garante d'un Vivre ensemble de qualité » relève Sami Kanaan, magistrat en charge de la culture et du sport.

Esther Alder, magistrate en charge de la cohésion sociale et de la solidarité, dont le département co-pilote avec le Département des constructions et de l'aménagement la mise en oeuvre de ce Plan de mesures, salue la participation des usagères et des usagers au processus municipal. Elle insiste sur le fait que « travailler à une ville inclusive est, de fait, un moyen pour transformer la société d'aujourd'hui et d'en faire bénéficier l'ensemble de nos concitoyens. »

La Journée internationale des personnes handicapées 2019 met l'accent sur le rôle et la participation des personnes handicapées dans le développement inclusif, équitable et durable des communautés humaines, en relation avec les 17 objectifs du Développement durable (ODD) poursuivis par l'Agenda 2030.

Contacts

Manuelle Pasquali de Weck
Adjointe de direction en charge de la communication
Département de la cohésion sociale et de la solidarité
Tél. 079 446 40 13
manuelle.pasquali-deweck@ville-ge.ch

Félicien Mazzola

Collaborateur personnel du Conseiller administratif
Département de la culture et du sport
M. +41 79 542 66 50
felicien.mazzola@ville-ge.ch

Valentina Wenger-Andreoli
Collaboratrice personnelle
Département des finances et du logement
Tél : 022 418 22 35 ou 079 508 24 34
Valentina.wenger@ville-ge.ch

Autres contacts

Rapport FéGAPH : <http://fegaph.ch/>

Journée du 3 décembre à l'ONU et Convention : <https://www.un.org/fr/observances/day-of-persons-with-disabilities>

Annexes :

Résumé du rapport FéGAPH
Synthèse du plan de mesures
Culture accessible, dix ans d'actions



Résumé_rapport_Fé
GAPH_déc19.pdf



Synthèse Plan de
mesures Access. Univ



CultureAccessible_V
DG19.pdf